

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/388  
12 novembre 2002

(02-6209)

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

## **MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 66:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC: RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS MEMBRES**

### CANADA

À la réunion qu'il a tenue du 17 au 19 septembre 2002, le Conseil des ADPIC a demandé aux pays développés Membres de communiquer des renseignements sur la mise en œuvre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC pour la réunion du Conseil devant avoir lieu du 25 au 27 novembre 2002, conformément au paragraphe 11.2 de la Décision de Doha sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre (WT/MIN(01)/17).

Le présent document contient les renseignements que la Mission permanente du Canada a fait parvenir au Secrétariat dans une communication datée du 7 novembre 2002.

Les communications des autres pays développés Membres seront distribuées sous forme d'addendum au présent document.

---

Les pays développés Membres ont entrepris de fournir des renseignements concernant les activités visées par l'article 66:2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), à savoir les incitations offertes à leurs entreprises et institutions nationales afin de promouvoir et d'encourager le transfert de technologie vers les pays les moins avancés (PMA) Membres pour leur permettre de se doter d'une base technologique solide et viable. Le présent document est une mise à jour des renseignements fournis par le Canada en 2000 (IP/C/W/132/Add.7) afin que le Conseil des ADPIC les examine.

En règle générale, le Canada offre aux entreprises et institutions du pays des incitations afin d'encourager le transfert de technologie qui prennent la forme i) d'une protection de la propriété intellectuelle intégrée dans les biens et services transférés; ii) de connaissances administratives et commerciales destinées à appuyer la production et la distribution des biens et services; et iii) de renforcement des capacités humaines. Plusieurs ministères, organismes et programmes du gouvernement canadien offrent, directement ou indirectement, des incitations aux entreprises et institutions canadiennes pour que celles-ci exercent des activités favorisant le transfert de technologie vers les pays en développement Membres et les PMA.

Les deux principaux organismes canadiens qui exercent des activités de transfert de technologie sont l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Un certain nombre d'autres ministères, organismes et programmes gouvernementaux, tels qu'Industrie Canada, la Société pour l'expansion des exportations (SEE) et le Ministère des affaires étrangères et du commerce international (MAECI),

ainsi que d'autres programmes de bénévolat contribuent également de façon importante à promouvoir le transfert de technologie. Le présent document constitue une liste exemplative de ces activités.

## **1. Agence canadienne de développement international (ACDI)**

1.1 L'ACDI est responsable du Programme d'aide publique au développement (APD) du Canada. Elle travaille en collaboration avec des partenaires des secteurs privé et public au Canada, dans les pays en développement Membres et dans les PMA, et de concert avec des organisations et agences internationales en vue de soutenir le développement durable dans plus de 100 pays en développement Membres et PMA. Les activités de l'ACDI concernent principalement la région Asie-Pacifique, les Amériques, l'Afrique et le Moyen-Orient. Le transfert de technologie se situe au cœur même de la stratégie de l'ACDI, dont les principaux buts en matière de développement sont d'améliorer le bien-être économique des populations et d'accroître la durabilité et la régénération de l'environnement. L'un des principaux moyens utilisés pour atteindre ces objectifs consiste, en coopération avec le secteur privé, à faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.

1.2 Le Programme de coopération industrielle de l'ACDI (PCI de l'ACDI), qui relève de la Direction de la coopération industrielle, constitue l'une des initiatives majeures de l'Agence. Ce programme assume une partie des coûts des entreprises qui sont associés spécifiquement à l'exercice d'activités commerciales dans la région Asie-Pacifique, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique. Il fournit une aide financière aux entreprises canadiennes qui souhaitent établir des partenariats commerciaux à long terme pour promouvoir et soutenir un développement socioéconomique durable. Le PCI de l'ACDI contribue également à réduire les risques des entreprises exerçant de telles activités en appuyant les éléments des projets d'investissement qui concernent spécifiquement la formation, le développement social, la participation des femmes et la protection de l'environnement. Ces activités ont pour but de renforcer le savoir, les compétences pratiques et les connaissances techniques des populations locales des pays en développement Membres et des PMA.

1.3 L'ACDI finance également le Programme des institutions d'éducation (PIE), lequel œuvre conjointement avec les universités, collèges et autres institutions spécialisées en formation des ressources humaines du Canada afin d'accroître la capacité des institutions d'éducation et de formation des pays en développement à faire face à leurs priorités de développement respectives. Le PIE appuie financièrement deux programmes importants de partenariats entre des institutions d'éducation canadiennes et des institutions homologues de pays en développement pour encourager des échanges de connaissances et de savoir-faire, à savoir le Programme de partenariats universitaires en coopération et développement et le Programme de partenariats des collèges canadiens. Des incitations financières destinées aux étudiants ainsi que des programmes de stages organisés grâce à des bourses d'études, des bourses de perfectionnement et d'autres dons sont également offerts dans le cadre du PIE. Ce programme soutient également des instituts de formation spécialisés tels que l'Institut canadien du pétrole, une organisation formée d'experts et de professionnels de ce domaine, qui a fait profiter de nombreuses sociétés et institutions partenaires de PMA, y compris l'Angola, le Bangladesh, l'Éthiopie, le Niger et la Tanzanie, des connaissances et des technologies canadiennes.

1.4 Une autre initiative importante appuyée par l'ACDI, le Programme de stages internationaux pour les jeunes (PSIJ), permet aux jeunes diplômés canadiens d'acquérir une expérience dans le domaine de la coopération au sein même des pays en développement Membres et des PMA. Parmi les secteurs visés, on retrouve les communications, l'environnement, la santé, l'industrie, les ressources naturelles et l'assainissement des eaux. En voici quelques exemples: i) projet d'assainissement des eaux au Laos, où un transfert de technologie a eu lieu entre une organisation non gouvernementale canadienne et un partenaire local; ii) projet d'assainissement des eaux en Ouganda, où des méthodes d'écoulement par gravité ont été transmises à une organisation de services techniques locale; iii) transfert de systèmes actionnés par des pédales pour les pompes et les machines à

fabriquer les tuiles; et iv) transfert de techniques d'utilisation de l'énergie solaire et des toilettes à compostage entre un institut canadien préconisant des moyens d'existence durables et Les Amis de la Terre de Sierra Leone.

## **2. Centre de recherches pour le développement international (CRDI)**

2.1 Le CRDI est une société d'État canadienne dont le mandat est de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en œuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de certaines régions. Il favorise les méthodes de gestion et de partage des technologies depuis 30 ans dans le cadre de partenariats de financement avec d'autres bailleurs de fonds, y compris le secteur privé. Ce qui suit est une liste exemplative des autres programmes du CRDI comprenant des activités de transfert de technologie.

### **2.2 Technologies de l'information et de la communication au service du développement**

2.2.1 Comblent le "fossé numérique" qui sépare le Nord et le Sud demeure un objectif primordial du CRDI. C'est d'ailleurs ce qui l'a incité à verser de nouvelles contributions par l'entremise du Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) pour améliorer l'existence des populations des pays en développement Membres et des PMA. De fait, le Canada joue un rôle prépondérant au sein de ce groupe, un fonctionnaire d'Industrie Canada en assurant la présidence et des représentants du CRDI et de Téléystème Ltée, une entreprise de télécommunications canadienne, y siégeant comme membres. Ce groupe d'experts a officiellement mis un terme à ses activités le 25 juin 2002, lorsque le Canada a présenté un rapport sur les progrès réalisés grâce à cette initiative à l'occasion de la réunion des dirigeants du G8 qui a eu lieu à Kananaskis.

2.2.2 Le volet "Technologies de l'information et de la communication au service du développement" du CRDI inclut également un certain nombre d'autres initiatives complémentaires. Premièrement, le CRDI appuie Bellanet, une initiative internationale visant à faciliter la collaboration entre les différents organismes par une utilisation plus efficace des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui regroupe l'Initiative africaine de réseautage et l'Initiative de la Société africaine de l'information. Deuxièmement, le CRDI continue de financer l'importante initiative Acacia (Communautés et société de l'information en Afrique) en vue d'appuyer les efforts déployés par les communautés d'Afrique pour mettre les TIC au service de leur développement social et économique. Le CRDI a ainsi financé l'établissement d'un centre de connectivité en Afrique et continue de soutenir les télécentres communautaires dans des pays comme le Mali, le Mozambique, le Sénégal, la Tunisie et l'Ouganda afin d'accélérer leur participation à l'économie de l'information. L'entreprise de télécommunications canadienne Nortel Networks, partenaire à part entière du CRDI dans ce domaine, a contribué à établir ces réseaux et ces centres. Troisièmement, l'initiative Pan Americas a permis d'aider des pays pauvres comme Haïti à développer leur capacité à utiliser Internet en Amérique latine et dans les Caraïbes. Quatrièmement, l'initiative Pan Asia du CRDI est axée sur des pays comme le Népal, où le CICR a aidé à élaborer et à mettre en œuvre un processus faisant appel à la participation pour formuler une politique nationale en matière de technologies de l'information.

### **2.3 Environnement et gestion des ressources naturelles**

2.3.1 Le volet "Environnement et gestion des ressources naturelles" du CRDI comprend plusieurs programmes donnant lieu à des innovations qui permettront aux collectivités locales des pays en développement Membres et des PMA de gérer leurs ressources naturelles de façon durable. Ces innovations peuvent être d'ordre technique (par exemple des moyens techniques d'améliorer la production), toucher les institutions (par exemple en ce qui concerne la prise de décisions ou la planification) ou être axées sur les politiques.

## **2.4 Alliances multipartites**

2.4.1 Le CRDI préconise l'établissement d'alliances multipartites entre le Canada, d'une part, et les pays en développement Membres ou les PMA, d'autre part, dans le but de contribuer à combler le fossé scientifique et technologique qui s'est creusé dans les pays en développement. Ainsi, le projet de gestion communautaire des ressources naturelles du Laos, auquel participent l'Université York (Canada), l'Université de Sydney (Australie), l'Université Chiang Mai (Thaïlande) et l'Université nationale du Laos, constitue un bon exemple de ce genre d'alliances. Comptant sur un financement parallèle d'autres groupes internationaux, cette alliance cherche à renforcer les capacités de recherche de l'Université nationale du Laos en organisant de petits projets sur la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire, deux questions qui revêtent une importance primordiale au Laos.

## **3. Industrie Canada**

### **3.1 Télécommunications**

3.1.1 Industrie Canada finance plusieurs programmes encourageant le transfert de technologie entre des institutions et entreprises canadiennes et des pays en développement Membres et PMA. En ce qui concerne les télécommunications, Industrie Canada favorise l'interconnectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale des réseaux à très large bande, des applications et des services (par exemple télémédecine et téléapprentissage) grâce à l'initiative "Un Canada branché", qui inclut "Brancher le Canada au reste du monde". Cette initiative vise à améliorer les conditions d'investissement aux niveaux national et international afin d'inciter les divers intervenants, y compris les pays en développement Membres et les PMA, à pénétrer les marchés mondiaux en poussant un plus grand nombre de sociétés à rendre leurs produits et services prêts à l'exportation. Elle appuie également les instituts de recherche canadiens qui participent à des projets internationaux dans les domaines à forte croissance que sont le commerce électronique, la génomique, les technologies environnementales et les techniques avancées.

3.1.2 D'autre part, la Direction générale de la politique des télécommunications, en collaboration avec le Bureau des partenariats internationaux (BPI) de la Direction générale des applications de l'autoroute de l'information (DGAAI), est responsable du Programme de connectivité pour les Amériques convenu à l'occasion du Sommet des Amériques et inscrit au programme de travail de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL). La Direction générale de la politique des télécommunications continue de promouvoir la connectivité à l'échelle mondiale grâce au travail qu'elle fait au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et en préparation du Sommet mondial sur la société de l'information.

3.1.3 Au sein d'Industrie Canada, ce sont la Direction générale des technologies de l'information et des communications ainsi que la Direction générale de la politique des télécommunications qui participent le plus activement au transfert de technologie. Elles ont ainsi organisé des séminaires et des ateliers sur la politique et la réglementation en matière de TIC pour les pays en développement Membres et les PMA ou ayant lieu dans ces pays; elles ont également accueilli des missions d'étude et favorisé, au sein du Groupe de travail sur les télécommunications pour la Coopération économique Asie-Pacifique, les discussions sur les options réglementaires viables favorisant la concurrence. Dans le cadre de sa participation à la CITEL, Industrie Canada profite de toutes les occasions qui lui sont offertes pour promouvoir les bandes et services de radiodiffusion sur fréquence commune afin que l'industrie canadienne puisse bénéficier des nouveaux marchés pour le matériel radio.

## **3.2 Technologies de l'information**

3.2.1 Le Bureau des partenariats internationaux (BPI), relevant d'Industrie Canada, fournit à toute organisation nationale ou étrangère cherchant à mettre sur pied son propre réseau d'apprentissage électronique un point unique d'accès aux meilleures compétences et aux meilleurs produits du Canada dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il lie les sociétés, les gouvernements et les organismes étrangers aux entreprises, aux organisations et aux entrepreneurs canadiens qui développent et appliquent les TIC dans les domaines de l'apprentissage et de la formation. Le BPI permet d'échanger des connaissances techniques, de développer du matériel d'apprentissage avec d'autres partenaires et de faire connaître les différentes applications pour Internet.

3.2.2 La Direction générale du génie du spectre est une autre unité d'Industrie Canada qui s'occupe de transfert de technologie. C'est elle qui est responsable de garantir la qualité et l'intégrité de la planification technique servant de fondement à la réglementation, à la gestion et à l'exploitation ordonnées du spectre des fréquences radioélectriques. Elle doit également effectuer la planification technique et stratégique sous-jacente à la réglementation et aux procédures d'essai, d'homologation et de certification en matière de télécommunications au Canada. Cette direction doit en outre négocier des traités, ententes et arrangements internationaux relatifs à ses obligations en matière de gestion du spectre. Elle participe plus spécifiquement aux activités de transfert de technologie par l'intermédiaire de la Direction du transfert de la technologie (DTT). Cette dernière offre une formation aux gouvernements étrangers des pays en développement et des PMA. Elle a pour mandat de promouvoir les technologies et le savoir du Canada en matière de gestion du spectre en organisant des activités de transfert de technologie par l'intermédiaire de partenaires du secteur privé canadien.

## **3.3 Innovations sur les marchés internationaux**

3.3.1 Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), qui relève du Conseil national de recherches du Canada (CNRC), encourage et aide les petites et moyennes entreprises canadiennes à établir avec des pays développés et moins développés des partenariats internationaux misant sur la technologie. En partenariat avec le Ministère des affaires étrangères et du commerce international du Canada, le PARI soutient les missions de groupe qui souhaitent explorer les possibilités de partenariat. Le PARI et le CNRC participent activement à l'établissement de partenariats fondés sur la technologie dans la région Asie-Pacifique, en partie par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la science et la technologie industrielles de l'APEC.

3.3.2 Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) est quant à lui responsable de deux projets spécialisés de plusieurs millions de dollars visant à favoriser la coopération internationale en matière de sciences et de technologie n'importe où dans le monde, à savoir le Fonds d'initiative internationale et les subventions d'occasions de recherche concertée. En outre, toutes les subventions de recherche octroyées par le CRSNG peuvent être utilisées à des fins de collaboration internationale si le chercheur le juge approprié. La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est sur le point de prendre des décisions concernant les propositions soumises au Fonds de collaboration internationale et au Fonds d'accès international qui incluront des activités de transfert de technologie.

## **3.4 Programmes de bénévolat**

3.4.1 Le Canada finance un certain nombre de programmes de bénévolat dans le cadre desquels des Canadiens qualifiés sont envoyés dans des pays en développement Membres et des PMA pour les aider à se doter d'une base technologique viable. Ainsi, le programme Cyberjeunes Canada International (Cyberjeunes) propose des stages à des Canadiens qui souhaitent travailler à l'étranger dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il s'ajoute à la stratégie

"Brancher le Canada au reste du monde" d'Industrie Canada. Cyberjeunes est financé par l'entremise de la Stratégie emploi jeunesse du Ministère des ressources humaines et est supervisé par la Direction générale des applications de l'autoroute de l'information, à Industrie Canada, en coordination avec la coalition Cyberjeunes qui regroupe un certain nombre d'organisations bénévoles canadiennes, dont Jeunesse Canada Monde (organisme directeur), Alternatives, CUSO, Oxfam-Québec, VSO Canada, Carrefour canadien international, Société canadienne de santé internationale et Internet des droits humains. Ce programme a pour but de mettre en valeur les compétences de jeunes Canadiens dans le domaine des technologies de l'information et d'établir des partenariats avec des entités locales sans but lucratif des secteurs privé et public dans le cadre de projets de renforcement des capacités humaines et de l'infrastructure adaptés aux besoins locaux dans des domaines comme la santé, l'éducation et l'agriculture. Les programmes mis en œuvre par Cyberjeunes sont offerts à des organisations hôtes dans les pays en développement Membres et les PMA, y compris l'Éthiopie, le Sénégal et le Malawi. En octobre 2002, Cyberjeunes aura ainsi envoyé plus de 1 000 bénévoles à l'étranger. Les Canadiens revenant de ces stages doivent partager leur expérience avec les bailleurs de fonds.

#### **4. Société pour l'expansion des exportations (SEE)**

4.1 La SEE, étant l'institution canadienne qui favorise le plus le commerce extérieur et les investissements à l'étranger de la part des entreprises canadiennes, joue un rôle clé dans la facilitation des échanges vers les pays en développement. Elle continue d'offrir des services de financement du commerce extérieur et contribue à réduire les risques associés aux activités commerciales exercées dans les pays en développement et les PMA dans les domaines par exemple des TIC et du renforcement de l'infrastructure. Il suffit de citer le succès éclatant d'une société canadienne qui exporte des systèmes d'assainissement des eaux bon marché vers des pays en développement Membres et PMA comme le Bangladesh et le Malawi. Des contrats sont conclus avec des entreprises locales pour effectuer les travaux afin de réduire les coûts, et les systèmes sont mis en place dans le cadre de programmes de formation destinés à la population locale pour assurer le succès à long terme de la technologie exportée.

#### **5. Activités multilatérales**

5.1 Au niveau multilatéral, le Canada continue de verser une contribution à de nombreuses institutions financières internationales (IFI) qui, à leur tour, appuient des projets offrant des incitations afin d'encourager le transfert de technologie vers les pays en développement Membres et les PMA. À cet égard, toutes les contributions que le Canada verse au fonds d'assistance technique de l'OMC, à la Banque interaméricaine de développement, à la Banque africaine de développement et à la Banque asiatique de développement encouragent le transfert de technologie, avec l'appui d'un renforcement des capacités humaines, pour servir d'assise à une base technologique solide et viable.

---